

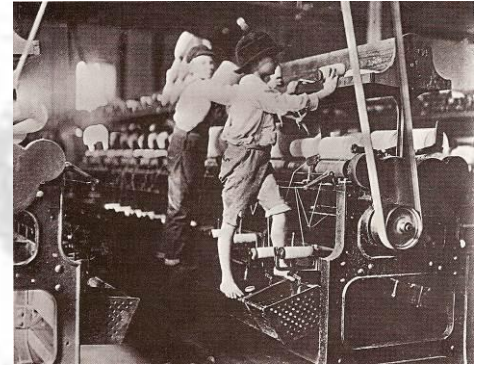
Le travail des enfants

Une question ancienne

En Europe et aux Etats-Unis, les enfants des familles modestes ont toujours travaillé.

A la campagne, dès l'âge de 4 ou 5 ans, ils gardent les animaux. A la ville, ils aident leurs parents artisans.

La *révolution industrielle* aggrave leur situation. Ils se retrouvent dans les usines ou les mines, isolés de leur famille. Ils sont soumis aux **mêmes conditions de travail que les adultes**, maltraités pour travailler vite, longtemps et bien.



Des enfants au travail dans une usine textile américaine, en 1908.



Les enfants au travail

Les chefs d'entreprise apprécient les jeunes travailleurs parce qu'ils les payent peu et qu'ils font des travaux que les adultes ne peuvent pas faire facilement : nouer les fils sous une machine à tisser, pousser des wagonnets de charbon dans des galeries peu élevées... Beaucoup de ces travaux sont inadaptes aux forces réelles des enfants et les accidents sont nombreux.

	Enfants des grilles (non spécialisés)	Femmes des usines	Ouvriers des grilles (non spécialisés)	Ouvriers des lavoirs	Piqueurs, mineurs, boiseurs
Salaire journalier	1, 70 francs	2, 10 francs	2, 85 francs	3, 10 francs	5, 45 francs

Les salaires des ouvriers de la mine de Carmaux, en 1902 (1 franc permet d'acheter 2 kilos de pain et 1 litre de lait).

Les adversaires du travail des enfants

Certaines personnes sont **hostiles** au travail des enfants. D'autres jugent leur **travail indispensable** à l'industrie et pensent que la décision de les faire travailler revient aux parents. Peu à peu, une partie de l'opinion se mobilise en Europe contre le travail des enfants.

*Où vont tous des enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrît ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement,
Dans la même prison, le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre, [...]
Innocents dans un bagne, anges d'un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue. [...]
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las ...*



Victor Hugo (1802-1885), Mélantholia, 1856.

Seize à dix-huit heures debout chaque jour, dont treize heures au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place ni d'attitude. Ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture ; et on l'inflige à des enfants de six à huit ans, mal vêtus, obligés de parcourir dès cinq heures du matin la longue distance qui les sépare de leurs ateliers et achève de les épuiser le soir, au retour de ces mêmes ateliers.

Dr. Louis-René Villermé, Discours sur la durée trop longue du travail dans beaucoup de manufactures, 2 mai 1837.

La législation

Aux Etats-Unis, le travail des enfants augmente pendant tout le XIX^{ème} siècle.

En Europe, **des lois limitant le travail des enfants et des adolescents** sont mises progressivement en place mais elles sont souvent mal appliquées (voir le tableau ci-dessous). Seule **la scolarité obligatoire** met fin au travail des jeunes enfants.

Réduction du travail des enfants et des adolescents en France	
1841	<i>Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans et limitation du travail à 12 heures entre 8 et 16 ans.</i>
1851	<i>Durée du travail limitée à 10 heures au-dessous de 14 ans et à 12 heures entre 14 et 16 ans.</i>
1874	<i>Interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans, du travail de nuit pour les filles mineures et pour les garçons de moins de 16 ans. Le repos du dimanche devient obligatoire pour les ouvriers de moins de 16 ans.</i>
1892	<i>Durée du travail limitée à 10 heures pour les jeunes de moins de 18 ans.</i>

Section I – Âge d'admission et durée du travail

Article 2 – Les enfants ne pourront pas être employés par des patrons ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers ou chantiers avant l'âge de douze ans révolus. [...]

Article 3 – Les enfants, jusqu'à l'âge de douze ans révolus, ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisée par des repos.

Section II – Travail de nuit, des dimanches et jour fériés

Article 4 – Les enfants ne pourront être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de seize ans révolus. La même interdiction est appliquée à l'emploi des filles mineures de seize à vingt et un ans mais seulement dans les usines et manufactures. [...]

Section III – Travaux souterrains

Article 7 – Aucun enfant ne peut être admis dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières avant l'âge de douze ans révolus. Les filles et femmes ne peuvent être admises dans ces travaux [...].

Extraits d'une loi.

- 1 – A quelle période la situation du travail des enfants a-t-elle empiré ?
- 2 – Dans quels endroits les enfants sont-ils employés ?
- 3 – Pourquoi les patrons apprécient-ils les travailleurs enfants ? (Deux raisons à retrouver.)
- 4 – Quelle est la différence de salaire journalier entre un enfant des grilles et un ouvrier des grilles ?
- 5 – Qui est l'auteur du poème ?
- 6 – Est-il favorable ou hostile au travail des enfants ?
- 7 – D'après Louis-René Villermé, combien de temps un enfant reste-t-il debout chaque jour ?
- 8 – Comment qualifie-t-il le travail des enfants ?
- 9 – De quand date la loi dont quelques extraits sont présentés dans le document ?

Pour résumer

- 10 – Durant quel siècle les conditions de travail des enfants se sont-elles peu à peu améliorées ?
- 11 – Qu'est-ce qui a mis définitivement fin au travail des jeunes enfants ?